

**N° 8656<sup>5</sup>**

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

---

**PROJET DE LOI**

**autorisant l'État à participer au financement du développement de logements abordables du projet « J.F. Kennedy-Sud »  
au Kirchberg, Ville de Luxembourg**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ÉTAT**

(5.5.2026)

*Le Conseil d'État,*

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 30 avril 2026 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**autorisant l'État à participer au financement du développement de logements abordables du projet « J.F. Kennedy-Sud »  
au Kirchberg, Ville de Luxembourg**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 30 avril 2026 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 24 février 2026 ;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 16 votants, le 5 mai 2026.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Pour le Président,*  
*Le Vice-Président,*  
Alain KINSCH

